



WEBINAIRE « CAMPAGNE PSF 2022 » 4/04/2022



En présence de :

Yves Regniez, Président de la commission développement FFH
Sophie Raffy, Co-Présidente de la commission développement FFH
Isabelle Burgot, CTN Fédération française de Hockey

- **Organisation de la campagne PSF 2022,**
- **Formation à l'utilisation de l'outil Le Compte Asso pour le dépôt des dossiers et des comptes rendus financiers**
- **Questions / réponses.**



CALENDRIER PSF 2022

23 Mars

Lancement campagne PSF

**4 mai
minuit**

Fin campagne PSF (demande et CRF 2021)

27 mai

Fin instruction dossiers par les commissions territoriales

30 juin

Validation comité directeur et transmission des propositions à l'ANS
Fin campagne CRF (action reportée)

14 octobre

Fin instruction CRF par les commissions territoriales

30 octobre

Validation comité directeur et transmission des propositions à l'ANS

Evolutions 2022 - ANS

- **Baisse de 7 %** par rapport à l'enveloppe majorée de 2021 (total : 337 600 €) intégrant les crédits « plan de relance » :
 - Enveloppe de base (2019) : 245 450 €
 - Enveloppe complémentaire (2021) : 92 150 €
 - Prévisionnel 2022 : 313 300 € (en attente enveloppement supplémentaire reliquat Pass'Sport)
 - **Mais reste en augmentation par rapport à l'année de référence 2019 (232 589 €).**

- **Plafond à 15%** du montant total de l'enveloppe PSF pour les actions d'accession territoriale au **haut niveau**
 - En 2021 : 23 K€ (7% de l'enveloppe PSF 2021)
 - En 2022 : prévisionnel 47 000 €

- Les FF veilleront à créer des liens avec le déploiement du **Programme des équipements sportifs de proximité**, notamment sur le volet lié à l'animation de ces équipements.

- **Renforcement du lien de proximité et accompagnement** entre les organes déconcentrées et les clubs

POLITIQUE DE L'AGENCE EN
FAVEUR DES PROJETS SPORTIFS
FÉDÉRAUX (PSF) ET DES
STRATÉGIES DE LABELLISATION
POUR L'ANNÉE 2022

Note n°2022-DFT-02

18/02/2022



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



EVOLUTION PSF 2022 FF HOCKEY

- Poursuite & renforcement de l'implication des territoires dans l'animation du dispositif : **installation de commissions territoriales** pour l'analyse des projets « clubs » (90% des FF ont territorialisé leur PSF après 2, 3 ans de maturité).
- **Définition d'une enveloppe territoriale « clubs » par région**, sur la base de 50% de l'enveloppe globale PSF (47,8% en 2021 vers les projets de club) soit enveloppe prévisionnel club de 156 650 €
- Mise en cohérence entre le projet de **filière territoriale de formation et détection** et les priorités PSF 2022 « accession territoriale vers le haut niveau »
- Nouvelles actions éligibles :
 - Création de clubs / sections satellites (essaimage)
 - Organisation territoriale de championnats de loisir compétitif
- **Boîte à outils** et accompagnement humain des commissions territoriales, notamment <https://www.ffhockey.org/psf.html>
- Renforcement de l'**évaluation d'impact des projets**, notamment sur l'augmentation du nombre d'adhérents (clubs > 15 adhérents, hors nouveaux clubs)



COMMISSIONS PSF

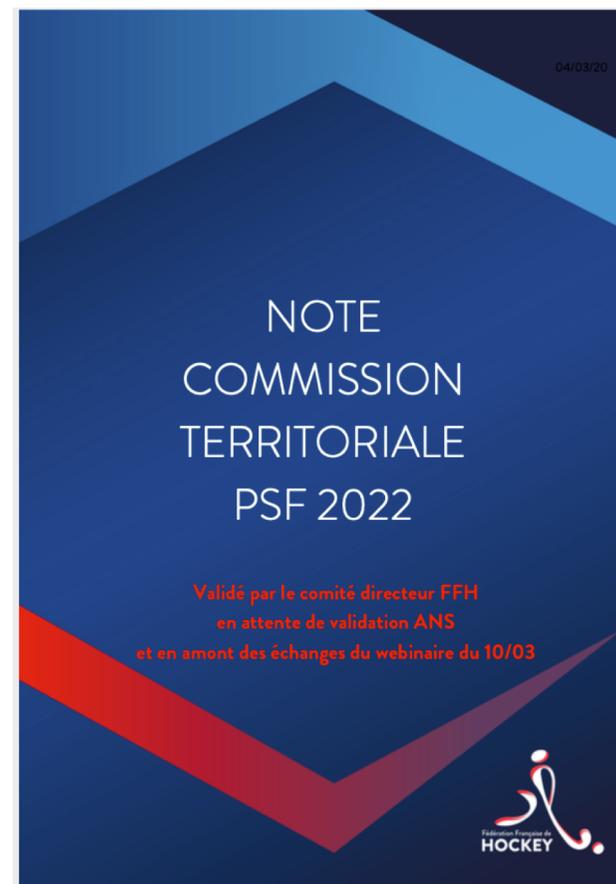
Commission nationale :

- Instruction des projets ligues, comités
+ clubs (pour les territoires non structurés ou peu
de dossiers PSF)

Commission territoriale

- Instruction des dossiers clubs

Un membre de la commission nationale sera présent dans
chaque commission territoriale



Les priorités 2022

Objectifs opérationnels	Modalités ou dispositifs	Les points principaux, se référer à la note de cadrage pour le détail	Enveloppe financière
Développement des pratiques	Développer le hockey éducatif	Pas de changement : développer le hockey hors club : écoles primaires, collège, lycée, université ; formation des acteurs (enseignant, étudiants, BPJEPS APT ...) ; actions avec les fédérations partenaires	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière (27,4% des crédits en 2021)
	Développer la féminisation	La préparation et la participation au championnat des U 16 filles est passé dans l'accession au haut niveau	25% des crédits
	Hockey dans les territoires carencés	Pas de changement : QPV, ZRR	8% des crédits
	Développer le handi hockey	Pas de changement mais inscription des structures obligatoires dans l'handiguide des sports	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière (7% des crédits en 2021)
	Structuration fédérale	Ouvert club, Cd, Ligue : nouveau : essaimage (club satellite), lien équipement de proximité, création championnat de loisir compétitif (effectif réduit à 7*7 ...) Toujours TND et DEF, formation officiels et dirigeants	
Promotion du sport santé	Développer le Hockey santé	Pas de changement	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière (2,2% des crédits en 2021)



Les priorités 2022

		Les points principaux, se référer à la note de cadrage pour le détail	Enveloppe financière
Accession au sport de haut niveau	ETR actions sportives	Stages de préparation et détection, Interligues U14, U16, stages techniques et d'expertise	15 % des crédits
	ETR encadrement	DF 2, DF 3, formation continue des entraîneurs, ETR Attention DEF 1, formation officiels et dirigeants passé dans structuration fédérale	
	PPF optimisation de l'entraînement	Centres régionaux d'entraînement Entraînements régionaux réguliers U 14/ U16	

**Dans l'ensemble favoriser les projets présentant plusieurs actions dans un même dispositif (ex : cycle hockey scolaire + tournoi école)
Eviter fortement les projets fourre tout de type fonctionnement qui répondent à plusieurs dispositifs, ils ne seront pas financés.**

En cas de doute, se référer à la note de cadrage.

Autres dispositifs pour d'autres priorités

Projets sportifs territoriaux :

- **Aide à l'emploi** : webinaire emploi professionnalisation (<https://www.ffhockey.org/actualite-des-structures/2156-retrouvez-le-webinaire-de-la-ffh-sur-la-professionnalisation.html>)
- **Lutte contre les violences** : <https://www.ffhockey.org/federation/prevention-violence.html>

#TousConcernés

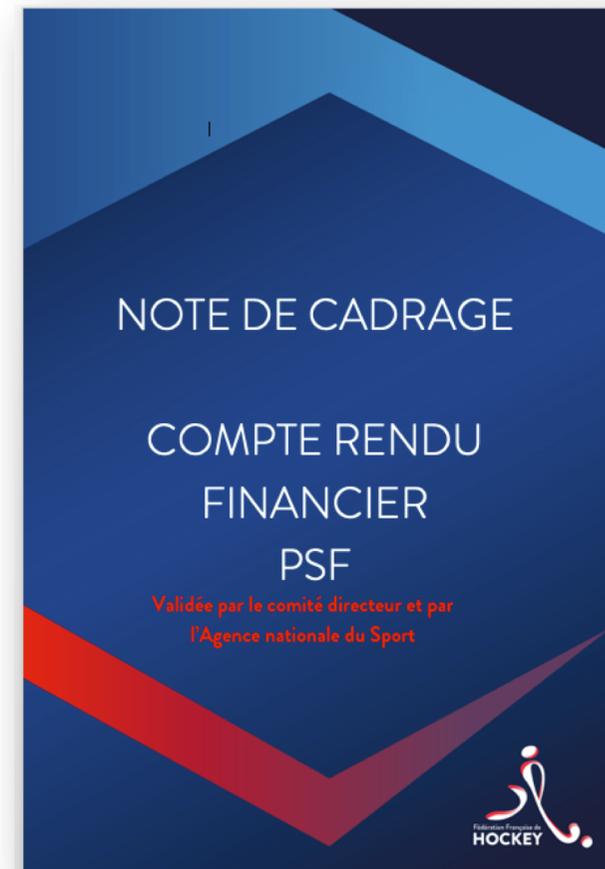
Plan 5000 équipements de proximité :

<https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/terrain-de-proximite.html>



DOSSIER RECEVABLE

- Affiliation FF Hockey
- Seuil minimum de demande de subvention de 1500 euros abaissé à 1000 euros zone de revitalisation rurale
- Nouveauté 2022 : Club (année N+1 d'existence) avoir à minima 15 licences
- Dossier administratif conforme (RIB, statut, liste dirigeant, projet associatif CR financier, CR d'activité)
- Compte rendu financier **saisi sur LCA** : soit indiqué en action reportée, soit avec compte rendu financier réalisé
- 1 seul dossier par structure comprenant 4 projets maximum





PROJET RECEVABLE

Pour que ses projets soient recevables :

- Les projets doivent être liés obligatoirement à un **dispositif éligible** (voir partie spécifique).
- Le **pourcentage de financement PSF** ne peut dépasser 80% du budget total de l'action et le % de fonds publics ne peut dépasser lui aussi 80% du budget de l'action.
- Le **pourcentage de fonds public** ne peut excéder 80% des produits, dans le cas où ce pourcentage dépasserait 80% dans le bilan financier, la fédération pourra demander un reversement partiel de la subvention.
- Le montant lié à **l'achat de petit matériel** ne pourra dépasser 500 € HT par projet.
- De la même manière de la cas où une surestimation des coûts dans le budget prévisionnel amène une diminution importante des dépenses dans le budget réalisé la fédération pourra demander un reversement partiel de la subvention.
- Le projet doit intégrer des **critères d'évaluation chiffrés**.
- Pour les projets liés au **dispositif Handi-Hockey**, la structure doit être référencée dans **l'Handiguide des sports**. <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>



QUELQUES ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Moyenne des dossiers clubs en 2021 : 2150 €

Subvention club la plus basse : 1000 € (ZRR)

Subvention la plus élevée plus élevée : 4988 €

COMPTE RENDU FINANCIER

- Grille d'évaluation
- Toujours un contexte post-covid avec possibilité de report et adaptation de l'action





ACCOMPAGNEMENT

Vous pouvez solliciter votre comité départemental ou votre ligue

Et vous aurez toujours la possibilité de solliciter un accompagnement au niveau national

Questions par mail : psf@ffhockey.org

Ou rdv téléphonique : Isabelle Burgot 06 10 43 44 93



LE COMPTE ASSO



Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association



Fin

Merci de votre attention

**Questions par mail : psf@ffhockey.org
Ou rdv téléphonique : Isabelle Burgot 06 10 43 44 93**